

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/01

**Election d'un nouvel
adjoint au Maire à la
suite d'une démission**

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – M. LIAUZUN – C. PANDOLFI M. PERONNET – D. PETIT – G. RAILLON – G. RAYNAUD-BREMOND – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à F. ARNOULD – J-B. GILIBERTI à M. SCOGNAMIGLIO – G. LETTIG à J-C. LAURENS – T. MAZEL à M. LIAUZUN – C. MOYNAULT à C. RUIZ – A. MUNICH à D. BUSELLI

Date de la convocation : mardi 30 janvier 2024

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric CARBONELL

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance de Conseil Municipal du 4 avril 2022 le Maire et les adjoints ont été proclamés élus.

Monsieur Le Maire rappelle également que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire, le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des adjoints.

Monsieur Le Maire précise que dans les Communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Dans ce cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17,

Vu la délibération n° 2023/92 du 15 mai 2023 avec la liste des adjoints et leur rang,

Vu la démission de sa fonction d'adjoint au Maire de Monsieur Michel PERONNET, dont le courrier nous en informant a été enregistré en Mairie le 6 novembre 2023 sous la référence GED 2023-1796,

Vu l'accord de Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, enregistré en Mairie le 5 décembre 2023 sous la référence GED 2023-2295,

Vu la délibération n°2023/91 du 15 mai 2023 fixant à 7 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 ABSTENTIONS : A-C. CHAFINO-BIERREN - G. RAILLON - P. REBOUL), l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

☞ Approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 7^{ème} rang du tableau

☞ Procède à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire comme suit :

• Est candidat : Monsieur Pascal VARLOUD

• Dépouillement :

- Nombre de votants : 29

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

- Nombre de suffrages exprimés : 26

Monsieur Pascal VARLOUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, est déclaré(e) élu(e) 7^{ème} adjoint(e).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/01

**Election d'un nouvel
adjoint au Maire à la
suite d'une démission**

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – M. LIAUZUN – C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – G. RAILLON – G. RAYNAUD-BREMOND – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à F. ARNOULD – J-B. GILIBERTI à M. SCOGNAMIGLIO – G. LETTIG à J-C. LAURENS – T. MAZEL à M. LIAUZUN – C. MOYNAULT à C. RUIZ – A. MUNICH à D. BUSELLI

Date de la convocation : mardi 30 janvier 2024

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric CARBONELL

- ↳ Les adjoints élus prennent rang dans l'ordre du tableau comme suit :
 - 1^{ère} Adjointe : Frédérique ARNOULD
 - 2^{ème} Adjointe : Gabriella VALVASON-SERODINE
 - 3^{ème} adjointe : Danièle BUSELLI
 - 4^{ème} Adjointe : Christine HUGUES
 - 5^{ème} Adjoint : Jean-Christophe LAURENS
 - 6^{ème} Adjoint : Christophe PANDOLFI
 - 7^{ème} Adjoint : Pascal VARLOUD
- ↳ Le procès-verbal des opérations d'élection des adjoints a été établi ce jour et signé par le Maire ou son représentant, le doyen des membres du conseil municipal, les assesseurs désignés, et le secrétaire de séance.
- ↳ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire, Philippe LEANDRI



Le secrétaire de séance, Frédéric CARBONELL

